

## ANNEXE 3 : Calcul nombre d'heures théoriques travaillées par an

Demandeur :

---

Intitulé du projet :

---

Remplissez les cellules blanches ci-dessous et joignez un document signé à votre demande d'aide pour chaque salarié ou groupe de salariés.

Année <b>XXX</b>	
Nombre de jours	
jours de Week-end	
Jours fériés hors WE (à préciser chaque année)	
<b>D'où nombre de jours ouvrés</b>	<b>0,00</b>

Congés payés	
RTT	
<b>Nombre de jours travaillés théorique</b>	<b>0,00</b>
Nombre d'heures hebdomadaire (35 h, 39 h, autre)	
<b>Nombre d'heures travaillées théorique</b>	<b>0,00</b>

**Un justificatif doit être fourni pour justifier le nombre de jours de congés payés si différent de 25, le régime RTT et le nombre d'heures travaillées hebdomadaires qui en découle**

*Si le salarié est à temps partiel (visible sur bulletins de paie) :*

Taux applicable à préciser	
<b>D'où nombre d'heures travaillées théoriques</b>	<b>0,00</b>

Le nombre d'heures travaillées théoriques déterminé ci-dessus est valable pour *(lister les salariés concernés ou la catégorie d'intervenant)* :

-  
-  
-

Fait le:

Nom et prénom du représentant légal:

Cachet et signature :

---

